

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2018

Le mardi 6 novembre 2018, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20H45 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Eddy ACACIA
M. Loïc GRABER
M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
M. Christophe GEOURJON
Mme Corinne IELH
M. Kear Kun LO
Mme Emilie DESRIEUX
M. Saidi-Ali CHELLALI

POUVOIR A :

Mme PICOT
M. AMANY
Mme CONDEMINÉ

Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 – 28985 – Rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable - Présentation, pour information, sans vote.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit du rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable.

Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le cadre de référence précité détaille de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable. Il fournit ainsi un cadre évaluatif.

Le rapport présenté au Conseil municipal suit ce cadre de référence et traite des cinq axes suivants : cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ; préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ; lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ; épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » dont vous trouverez le détail dans le rapport.

Comme l'an passé, le rapport s'emploie pour chacune d'elles à mettre en valeur les actions au bénéfice des habitants, celles qui relèvent d'une administration exemplaire et celles qui font l'objet d'un focus.

A titre d'exemples, peuvent être signalées les actions suivantes au bénéfice des habitants en particulier dans le 7^e arrondissement : au titre de la thématique de la Solidarité et de la Cohésion sociale.

Le jardin partagé La Réserve a été repris par la Légumerie, association d'agriculture urbaine. C'est un espace convivial, favorisant les rencontres intergénérationnelles et un lieu support pour des actions de prévention en matière d'alimentation et de santé. Les cultures collectives y sont partagées entre les jardiniers.

Au titre de la thématique de la Participation citoyenne : développement des démarches participatives avec les conseils de quartier en espaces verts : l'objectif est de développer des projets de jardinage participatif, gérés par les habitants et suivis par Lyon Nature et la Direction des Espaces Verts. Ces projets, au nombre d'une vingtaine en 2017, contribuent au verdissement de la ville et à la création de lien social.

Consultation numérique sur la réforme des rythmes scolaires : une consultation numérique à large échelle a été menée, via la plateforme Civocracy, pendant 2 mois, afin de connaître l'avis des acteurs impliqués dans la vie de l'école, et celui des enfants. 15 536 visites ont été dénombrées, pour 1 917 contributions issues de 1 576 participants. 13 réunions publiques ont en outre été organisées, permettant à plus de 500 personnes de participer.

Au titre de la thématique du Développement culturel, une charte de coopération culturelle, Lyon ville durable : la Ville, l'Etat et les directeurs et directrices des 28 plus importants établissements ou événements culturels patrimoniaux ou de création, ont signé la nouvelle Charte de coopération culturelle pour la période 2017-2020.

300 engagements y sont répertoriés, articulés selon les enjeux du développement durable.

Au titre de la thématique Emploi et insertion : la première édition du Salon de la Reconversion professionnelle des femmes : ce Salon organisé par l'association « Profession'L » en partenariat notamment avec la Maison de l'Emploi, a été une réussite en ce qu'il a accueilli plus de 2 600 visiteuses sur la journée.

Au titre de la thématique Biodiversité, espaces verts et nature : Lyon, première métropole récompensée par le prestigieux label 4 fleurs : le label « Villes et villages fleuris » récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement propice à la qualité de vie des habitants. Cette récompense salue également le travail accompli pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux initié il y a de nombreuses années.

Je vous remercie.

2 – Etat spécial d'Arrondissement – Exercice 2019.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : En septembre dernier, nous avons adopté la répartition de la dotation aux arrondissements. Pour le 7^e arrondissement, la dotation s'élève à 689 431 euros.

La dotation de gestion locale, qui correspond aux dépenses habituelles de fonctionnement de l'arrondissement, s'élève à 623 286 euros et la dotation d'animation locale, destinée à l'information et à l'animation de la vie locale (dont les conseils de quartier) est de 66 145 euros.

Vous avez pris connaissance du budget dans la délibération. Il est proposé aujourd'hui d'affecter les dépenses de cet Etat spécial d'Arrondissement pour l'année 2019.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Mme DAGORNE : *Simplement pour expliquer que comme d'habitude, sur les dossiers budgétaires, nous nous abstenons.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions) : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme MARION)

3 – 28975 – Lyon 7e - Déclassement rétro actif des parcelles cadastrées CD268 et CD269 situées 63-65 avenue Tony Garnier – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit du déclassement rétro actif des parcelles cadastrées CD268 et CD269, situées 63-65 avenue Tony Garnier.

Il s'agit uniquement d'une régularisation qui porte sur ces deux parcelles pour les déclasser du domaine public ce qui n'avait pas été fait depuis 1985, dans le cadre de la création du parc scientifique Tony Garnier.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – 28888 - Abrogation et remplacement de la délibération 2018/3959 du 2 juillet 2018 relative à la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère SAREL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 euros - Opération: acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-75, rue Pasteur à Lyon 7e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de l'abrogation et remplacement de la délibération 2018/3959 du 2 juillet 2018 relative à la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère SAREL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 euros - Opération: acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-75, rue Pasteur à Lyon 7^e.

Cette délibération avait été adoptée en mai mais, la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas validé cette délibération la jugeant incomplète. Il s'agit pour nous de l'annuler et d'en reprendre une complète.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - - 28851 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 35 000 euro – Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de subventions que l'on attribue chaque année dans le cadre de notre soutien aux associations qui développent des actions en faveur des personnes en difficulté.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par trois associations : Forum Réfugiés – Cosi ; je vous explique pourquoi le montant est de 11 000 euros en plus des 60 000 euros que l'on a l'habitude d'attribuer ; vous le savez probablement, Forum Réfugiés a été victime d'un vol dans leur siège, d'une somme d'argent qui correspond à 11 000 euros, somme qui servait à anticiper et venir en aide aux personnes en attente de l'ADA et nous avons souhaité faire un geste pour les aider à passer ce cap difficile.

ALYNEA pour une action dont je suis fière puisque le CCAS de Lyon et ALYNEA la portent. Il s'agit d'aller vers les jeunes errants et de faire en sorte de trouver une solution pour leur hébergement.

Nous avons aujourd'hui récupéré un logement grâce à ALYNEA et nous avons installé un jeune couple qui était dans la rue depuis très longtemps avec leur chien.

C'est une première expérimentation et nous avons décidé de renouveler celle-ci, l'année dernière elle a très bien marché et c'est une expérimentation très intéressante puisqu'elle vise essentiellement les jeunes qui sont malheureusement oubliés dans tous les dispositifs d'aide aux SDF.

La troisième subvention de 14 000 euros pour la Croix Rouge pour son fonctionnement général et, on peut se féliciter d'avoir cette association dans notre arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

6 - 28813 – Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la ville de Lyon - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la ville de Lyon.

Afin de remplir cet objectif d'intérêt général, Orange a sollicité la ville de Lyon pour la signature de conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le fondement de l'article L. 33-6 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) concernant des bâtiments municipaux et excluant les immeubles en copropriété, les groupes scolaires et les bâtiments administratifs fibrés par la ville de Lyon accueillant exclusivement du personnel et services municipaux.

Ce sont des travaux d'installation à titre gratuit et une convention est conclue avec Orange pour une durée de 25 ans.

Je vous fais grâce de la liste des bâtiments car elle est jointe à la délibération, il s'agit de crèches municipales, de MJC, centre social, bains douches etc.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - 28982 - Rémunération des agents recenseurs campagne de recensement de la population 2019 – Service des Mairies d'Arrondissement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Comme chaque année, il s'agit de fixer et de voter la rémunération des agents recenseurs chargés du recensement ; cette année la base de rémunération n'a pas changé. Ce sont exclusivement des agents recrutés parmi les employés municipaux et ceux du CCAS. La base de rémunération est de 5 euros brut par logement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 – 28952 - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon – Débats sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération ne donnera lieu à aucun vote. Le Règlement Local de Publicité (ci-après RLP) de la ville de Lyon a été adopté par une délibération du Conseil municipal de la ville de Lyon du 9 mars 2001

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 a transféré à la Métropole de Lyon la procédure d'élaboration du règlement local de la publicité (RLP) qui devient métropolitain.

La procédure a été engagée par une délibération des élus métropolitains le 15 décembre 2017. La concertation publique court jusqu'à la fin de cette année, tout comme les échanges avec les syndicats professionnels et avec les associations représentatives.

La Métropole doit ensuite arrêter son projet en mars ; nous serons alors invités à délibérer pour avis.

En application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du code de l'environnement, L.153-12 du code de l'urbanisme et L.2511-15 du code général des collectivités territoriales, les orientations du RLP doivent également être soumises à un débat au sein des Conseils municipaux et d'arrondissements des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon.

M. CHARLES : Nous approuvons bien évidemment l'idée de réglementer la place de la publicité dans l'espace public.

Tout d'abord bien sûr pour lutter contre l'enlaidissement du cadre de vie et des paysages, contre ce qu'on a appelé la France moche. Nous approuvons en conséquence le premier objectif qui nous est proposé dans la délibération, c'est-à-dire garantir un cadre de vie de qualité. Prendre en compte la diversité des paysages urbains, périurbains ou naturels de la métropole, affirmer les identités de quartier en lien avec notre politique patrimoniale et aussi limiter la pollution visuelle et développer la sobriété énergétique des dispositifs lumineux sont des objectifs importants.

Mais nous pensons que la réflexion doit aller plus loin. La place prise par la publicité dans nos vies quotidiennes est devenue telle, qu'elle est aujourd'hui un problème politique. Nous n'en sommes plus au stade où chacun reste libre de dire oui ou non à une sollicitation, mais nous faisons face un système massif de manipulation mentale à des fins mercantiles.

C'est à notre sens devenu un problème majeur de santé publique. De nombreux travaux de médecins, psychologues sociaux ou sociologues ont décrit les méthodes des publicitaires et les effets sur les individus, sur les adultes et a fortiori sur les enfants. L'objectif poursuivi par les publicités est en effet de faire régresser l'humain du désir à la pulsion, pour orienter cette pulsion vers un acte d'achat.

Le sociologue Norbert Elias a montré que le contrôle social des pulsions individuelles a été la clé du processus de civilisation que nos sociétés ont connu. Alors, il ne faut pas s'étonner que les effets de l'exaltation des pulsions individuelles par les publicités soit collectivement extrêmement nocif : désocialisation des individus, dévalorisation des valeurs collectives au profit des valeurs individualistes, glorification de la compétition entre les individus, promotion d'un monde où être c'est avoir.

Et les psychologues font aujourd'hui un lien très clair entre cette omniprésence du système publicitaire et les pulsions de mort qui se développent dans notre société.

En tant que responsables politiques, nous avons donc le devoir de limiter le temps d'exposition des individus, en premier lieu des enfants et des jeunes. Si une partie de ce matraquage a lieu pendant le temps privé, en particulier sur Internet sous prétexte d'une fausse gratuité, c'est encore plus insidieux quand il se passe sur l'espace public, de manière inconsciente mais réelle.

Nous pensons donc que le second objectif présenté dans la délibération : « développer l'attractivité métropolitaine » passe à côté de l'essentiel. Pour nous l'objectif devrait être : limiter le temps d'exposition de chacun à la publicité pour préserver la santé mentale des habitants, de la même façon que nous voulons protéger la santé physique de nos concitoyens en limitant leur exposition aux pollutions atmosphériques et sonores et empêcher le développement de valeurs contraires aux valeurs de la République et au bien-être collectif. Au passage, c'est ce que le psychologue Félix Guattari appelait une écologie de l'esprit.

Peut-on par exemple se féliciter de la libération de la parole des femmes victimes de violence ou d'agressions sexuelles et dans le même temps permettre l'utilisation des femmes réduites à des objets sexuels pour vendre n'importe quel objet, voitures, vêtements ou chaussures ? Sommes-nous élus pour vendre du temps de cerveau disponible de nos concitoyens à des marques, selon l'expression utilisée par l'ancien patron de TF1 ?

Bien-sûr certains d'entre vous ne manquerons pas de nous opposer l'argument de l'argent qui rentre dans les caisses de nos collectivités. Pour notre part, nous préférons nous priver de cet argent, ce qui au passage ne bouleversera pas le budget de nos communes ni de la métropole, et protéger la santé mentale de nos concitoyens. Sans même parler de la contradiction entre les objectifs de sobriété, de lutte contre l'obsolescence programmée et de transition écologique affirmés dans nos différentes politiques, et l'ouverture de l'espace urbain au matraquage publicitaire.

Nous avons tous été saisis par un collectif sur le règlement et ce collectif a raison sur un point qui est extrêmement important, c'est qu'aujourd'hui la stratégie des annonceurs c'est de proposer de diminuer les espaces publicitaires en échange d'écrans publicitaires. Ces écrans publicitaires, on le voit dans le métro, c'est encore pire que l'ancien affichage, il est complètement impossible de détourner notre attention. C'est un miroir aux alouettes qui nous est proposé.

On propose de limiter les surfaces de publicité mais on met en place des dispositifs qui captent de plus en plus notre attention et c'est dangereux parce qu'avoir des publicités qui défilent quand les gens conduisent, c'est très destructeur notamment pour les enfants en termes de psychisme.

Notre groupe votera cette délibération parce qu'elle représente un début de régulation, mais nous souhaitons que nous allions plus loin dans la prise de conscience collective et dans la limitation de la publicité sur l'espace public.

9 - 28949 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable.

Deux structures du 7^e arrondissement sont concernées : Locaux Motiv' pour une subvention de 5 000 euros, lieu emblématique du 7^e arrondissement qui promeut et valorise les acteurs de l'ESS en les logeant dans ses locaux. Ils organisent tous les jeudis un temps d'échange et de débat ouvert au grand public, permettant aux acteurs de présenter leur action.

Il est proposé une subvention de 10 000 euros à la Légumerie qui est une structure domiciliée dans le 1^{er} arrondissement mais, intervenant dans les jardins de la cité Gerland.

Merci de voter favorablement ce rapport, comme la commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 – 28948 – Fêtes de fin d'année – Illuminations et animations 2018 : attribution de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants – Approbation de conventions - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération revient chaque année. Elle permet l'attribution de subventions aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations et des animations qu'ils proposent au cœur de nos quartiers durant le mois de décembre.

Cette année, trois associations du 7^e et une à cheval sur le 3^e et 7^e arrondissement sont concernées par les subventions illuminations : Comité des commerçants du cours Gambetta pour un montant de 6 210 euros ; Chevreul and Co pour un montant de 3 672 euros ; Le cœur du 7 pour un montant de 15 705 euros et Gerland Commerces pour un montant de 1 316 euros et, deux associations sont concernées par des subventions animations : Le Cœur du 7 pour 324 euros et Gerland Commerces pour 2 795 euros.

Merci de voter favorablement ce rapport, comme la commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 – 29088 - Programmation PEDT Temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce premier rapport concerne la programmation PEDT 2018-2019. Ces ajustements sont relatifs à des projets d'éducation à la santé et des actions de sensibilisation aux handicaps et au vivre ensemble.

Onze écoles de notre arrondissement bénéficieront de ces actions. Cette programmation permet à plusieurs écoles de profiter des actions des clubs coup de pouce, aux enfants de maternelle et à leurs parents.

L'école maternelle Aristide Brilland et l'école maternelle Marcel Pagnol sont concernées.

Ce rapport fait également état des annulations et attribution complémentaire de subvention sur l'ensemble des écoles de Lyon, autour de l'accompagnement à la scolarité, l'éducation développement durable et à la citoyenneté.

Merci de voter favorablement ces rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 – 29010 – Groupe Scolaire provisoire Duvivier Cronstadt – Construction d'un groupe scolaire provisoire de 11 classes – Parc Blandan Lyon 7^e - opération n° 07277005 Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006 Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne la construction d'un groupe scolaire provisoire sur la place centrale du parc Blandan.

Ce groupe scolaire s'avère être une réponse aux besoins croissants de scolarisation sur le secteur Blandan et sur le secteur Route de Vienne.

Sa construction en dur est prévue en 2022 sur le PUP Duvivier Cronstadt.

Pour information, ce groupe scolaire provisoire comptera 11 classes (5 de maternelle et 6 d'élémentaires), un restaurant scolaire, des locaux administratifs, des espaces d'activités, une salle d'informatique et une bibliothèque. Ce sera donc un groupe scolaire à part entière.

A ce stade, le coût global de l'opération s'élève à 5 millions d'euros et le groupe scolaire sera en fonctionnement en septembre 2019.

Merci de voter favorablement ces rapports.

Mme DAGORNE : *Je voudrais profiter de ce dossier pour nous féliciter d'avoir trouvé une solution provisoire pour des besoins qui sont croissants étant donné les nombreuses constructions et le changement de population de notre arrondissement.*

Les nouvelles constructions amènent des populations supplémentaires et nous avons un rajeunissement de la population et un remplacement de personnes sans enfants par des jeunes avec enfants.

A prévoir peut-être encore plus en amont, puisque les constructions n'arrêtent pas sur notre arrondissement et la seule chose que j'espère, c'est que ce groupe provisoire pourra s'intégrer de manière paisible dans l'environnement qu'est le parc Blandan parce que même si ce n'est pas la partie la plus arborée du parc, c'est quand même une partie qui sert aujourd'hui à des rollers, à des vélos qui pendant ce temps là ne vont pas sur les trottoirs et les routes.

J'espère que le groupe scolaire en dur, pour 2022, ne sera pas insuffisant dès la fin de sa construction, comme nous l'avons eu de l'autre côté du parc Blandan, il y a quelques années.

Je vais voter ce rapport mais il faut encore une fois se poser la question de savoir si ça suffira pour les années qui viennent.

Il n'est pas construit et on en a déjà besoin, une fois construit, je crois que l'on aura encore besoin d'équipement scolaire dans notre arrondissement. Nous aurons l'occasion de parler des autres équipements pour la jeunesse type accueil en maison d'enfance et autres, qui manquent cruellement dans notre arrondissement. Le scolaire est important, le reste des activités aussi.

Mme LA MAIRE : *Nous avons déjà passé en conseil municipal, une crèche dans le dossier équipement Blandan.*

Mme DAGORNE : *Sur l'anticipation aussi, peut-être dire qu'il y a d'autres lieux qui sont prévus pour d'autres établissements.*

M. DA COSTA : *Je sais Madame DAGORNE que vous êtes particulièrement sensible à cette question de l'anticipation ; nous le sommes également.*

Aujourd'hui, je vous ai présenté le groupe scolaire provisoire du parc Blandan. Pour information, à la rentrée 2019, deux groupes scolaires seront livrés dans notre arrondissement : le groupe scolaire en dur des Girondins avec 18 classes et le groupe scolaire du parc Blandan avec 11 classes.

A l'heure actuelle et au vu des perspectives en termes d'évolution des effectifs scolaires, nous sommes tout à fait en capacité d'accueillir la population qui aujourd'hui est sur place et, je vous invite si vous le souhaitez, à participer à la réunion que j'animerai avec l'inspecteur de l'Education Nationale dans notre arrondissement, le 22 novembre à 17h30, où nous aborderons avec les écoles de l'arrondissement, la question du périmètre scolaire mais aussi, des effectifs.

Là, je vous parle de livraison de nouveaux établissements scolaires mais nous avons des projets d'extension d'école du côté de Gerland, pour la maternelle du Rhône, il y a des projets par rapport à l'école Ravier.

Nous sommes dans cette démarche d'anticipation. Nous le faisons collectivement avec l'Education Nationale, les écoles et les parents d'élèves et nous allons dans le sens que vous avez mis en avant lors de votre propos.

Mme DAGORNE : *J'avais bien noté qu'il y avait une crèche prévue.*

Mme LA MAIRE : *Il n'y en a pas beaucoup qui se sont construites dans ce mandat.*

Mme DAGORNE : *Je vous remercie de le reconnaître.*

Mme LA MAIRE : *Le 7^e arrondissement a été bénéficiaire de plusieurs structures, sans parler de tout ce qui se fait au niveau des promoteurs auxquels on demande maintenant d'inclure, lorsqu'ils construisent des groupes d'immeubles, une possibilité de faire une crèche dans ce groupe.*

De nombreuses ont fleuri pendant ce mandat et on en voit dans tous les quartiers neufs. On verra en fin de mandat que in fine il y a beaucoup de places qui se sont créées, pas forcément des crèches municipales mais, des crèches associatives, des crèches d'entreprises.

Nous en avons un sérieux besoin puisque, nous avons une population jeune.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 – 28428 – Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 707 336 euros à la Caisse d’allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon. Approbation et autorisation de signature du protocole d’accord entre la ville de Lyon et la CAF du Rhône – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s’agit ici de l’attribution d’une subvention de fonctionnement général à la Caisse d’Allocations Familiales pour le financement des 16 centres sociaux de Lyon.

Le montant de cette participation financière s’élève à 707 336 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

14 – 28572 – Palais des Sports. Travaux de sécurité et mise en conformité 350 avenue Jean Jaurès, Lyon 7^e – Opération n° 07027658 - Lancement de l’opération et affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015 – 1 - Programme n° 20004 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette délibération a pour objet la réalisation de travaux de sécurité au Palais des Sports. Il s’agit d’une mise aux normes obligatoires des équipements de désenfumage, de détection incendie, d’alarmes ainsi que des câbles électriques.

L’opération est estimée à 1 272 000 euros jusqu’en 2020, conformément aux autorisations de programme du plan d’équipement pluriannuel.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

15 - 28893 - Lyon - Tokyo 2020 - Pékin 2022 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s’agit de la mise en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d’être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO) de Tokyo et Pékin (hiver). Les sportifs sont aidés financièrement par la ville de Lyon alors qu’ils préparent des échéances sportives d’importance.

Le ministère de la santé et des sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur des listes dites de haut niveau, après avis des fédérations.

Ces aides sont attribuées aux seuls clubs lyonnais ou soutenus par la ville de Lyon.

Les montants pour l’année 2018 sont : catégorie A : 7 300 € ; catégorie B : 4 000 €.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

16 – 29205 – Création d’une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon – Avis des communes concernées – Secrétariat général de la ville de Lyon – Direction des Assemblées.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s’agit de la création d’une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les habitants se sentent concernés par la pollution, le changement climatique, les conséquences sur notre planète et les risques sanitaires liés à la qualité de l’air.

L’ensemble des émissions de polluants a connu une baisse significative depuis les années 2000, avec une diminution de 50% pour les particules fines et oxyde d’azote.

Dans le cadre de son plan oxygène, la Métropole de Lyon propose de créer une ZFE et souhaite recueillir l’avis des communes concernées : à savoir Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire et Vénissieux.

Une Zone à Faible Emission, antérieurement appelée Zone de Circulation Restreinte est une aire où les véhicules les plus polluants ne peuvent pas circuler librement dans le but d’améliorer la qualité de l’air.

Les ZFE reposent sur le système des vignettes Crit’Air (certificats de qualité de l’air).

L’objectif attendu à Lyon est de diviser par deux le nombre de personnes surexposées aux oxydes d’azote.

La Métropole propose que cette Zone à Faibles Émissions se déploie selon les modalités suivantes : information et sensibilisation autour des nouvelles modalités de circulation en 2019 ; application de la ZFE au 1er janvier 2020 pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds ; application de la ZFE au 1er janvier 2021 pour tous les véhicules.

Des dérogations seront proposées pour assurer la continuité de certains services privés et publics.

La ZFE sera déployée sur le périmètre indiqué à la page 24 du dossier de consultation joint. Cette ZFE s’inscrit sur la quasi-totalité du périmètre de la ville de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *Nous avons ce soir deux dossiers importants, sur la pollution des cerveaux et la pollution des poumons. La Métropole va créer une Zone à Faibles Emissions pour laquelle tous les arrondissements donnent leur avis.*

La pollution de l’air est un enjeu de santé publique souvent sous-estimée. Le ministère de l’environnement dit qu’il y a 46 000 décès anticipés par an en France (500 000 en Europe). Pour Lyon, c’est entre 800 et 1 000 décès par an dus à la pollution atmosphérique, c’est une moyenne.

Lyon est une des villes les plus polluées de France.

Pour chacun d’entre nous, il s’agit de l’aggravation des maladies respiratoires ou cardiovasculaires pour nos concitoyens les plus fragiles, les jeunes enfants ou les personnes âgées souffrant de maladies respiratoires.

Il y a urgence à réduire drastiquement les émissions de dioxyde d’azote et particules fines notamment des véhicules.

L’Europe a renvoyé la France en justice car elle ne respecte pas les normes européennes de qualité de l’air dans au moins 12 agglomérations, dont Lyon. 48 000 habitants de la Métropole sont exposés à des niveaux de pollutions supérieurs aux normes fixées par l’Europe. La majeure partie des habitants qui respirent un air pollué, sont à Lyon et Villeurbanne, mais aussi Bron et Vénissieux. 83% des habitants du Grand Lyon sont inquiets de la qualité de l’air qu’ils respirent !

Nous trouvons que ça ne va pas assez vite et pas assez loin.

Le groupe des élus Europe Ecologie Les Verts et apparenté est favorable à l’instauration de la ZFE dont l’objectif est d’éradiquer les véhicules professionnels les plus polluants. Ces véhicules représentent 25% des km parcourus et 52% des oxydes d’azote émis.

Les véhicules utilitaires et les poids lourds les plus anciens (qu'on appelle « non classés ») et ceux avec des vignettes Crit'air n°5, 4 et 3 ne pourront plus circuler dans la ZFE.

En France, après Strasbourg et Grenoble, Lyon sera la 3^e agglomération à créer un tel dispositif de restriction.

A Lyon, ce ne sera qu'en 2020 pour 3 catégories de véhicules (non classés, Crit'air 5 et 4), puis 2021 pour les véhicules Crit'air 3. 2021 est un délai trop lointain pour ces véhicules, alors que le Plan Oxygène de la Métropole a été approuvé en 2016. Donc il faudra attendre plus de 2 ans (janvier 2021) pour que soient interdits les 30 000 véhicules utilitaires et 7 300 poids lourds les plus polluants (qui représentent 50 % du parc de ces types de véhicules). En améliorant la circulation au centre, c'est toute l'agglomération qui bénéficiera de la diminution de la pollution.

Avec la ZFE, il est à noter que la qualité de l'air s'améliorera dans la zone elle-même mais aussi aux abords.

Moins les véhicules polluants circuleront et plus nos concitoyens en tireront des effets bénéfiques !

La conclusion sera aux citoyens. La mobilisation citoyenne lors de l'enquête publique à venir devra faire avancer les délais de mise en œuvre au 1er juillet 2019 (au lieu du double délai 2020 et 2021).

Cette ZFE est une avancée réelle et certaine, mais c'est un petit pas, et il est bien dommage de faire encore 2 ans de sur place.

Nous souhaitons que cette application aille plus vite.

Avec toutes ces réserves, nous voterons favorablement pour la ZFE.

Mme MARION : *Juste une petite explication de vote. Autant j'étais complètement d'accord avec Monsieur CHARLES sur son intervention sur la pollution visuelle : j'avais envie de l'applaudir !*

En revanche, non pas que je sois contre l'amélioration de la qualité de l'air surtout aujourd'hui où j'ai des quintes de toux épouvantables, je vais m'abstenir sur cette vignette crit'air, notamment parce que j'ai peur que ce soit punitif pour les petites entreprises qui n'ont pas envie de polluer mais qui n'ont pas forcément les moyens de renouveler leur parc automobile.

Je suis sceptique par rapport à ce dispositif qui va impacter les PME et les TPE dont je suis solidaire.

M. CHARLES : *Il est bien évident que, cela soit les artisans ou les PME, ils ne doivent pas être pénalisés, donc il faut les aider. J'observe quand on discute avec la Chambre des Métiers et les PME, qu'il y en a déjà beaucoup qui ont fait le pas et qui s'équipent de véhicules non polluants.*

C'est aussi pénaliser les vertueux que d'être laxistes envers ceux qui ne le sont pas.

Par ailleurs, ce qui est en réflexion à la Métropole, c'est effectivement d'avoir une prime pour les artisans et les PME pour s'équiper de véhicules non polluants et d'accéder aux nouvelles lois du parc mais il y a de la part de la Métropole ce souci de ne pas pénaliser les artisans et les PME ; il y a aussi les véhicules des forains qui viennent sur le marché, il faut les accompagner dans le changement de leur véhicules afin qu'ils puissent s'équiper de véhicules non polluants.

Mme DAGORNE : *Comme tous ici, je crois que l'on ne peut pas aller contre cette volonté d'enfin appliquer des normes sur l'agglomération lyonnaise mais je suis un peu gênée par le fait que Monsieur CHARLES pense qu'on ne va pas assez vite ; on constate l'urgence écologique à petite et grande échelle aujourd'hui.*

On a évoqué les artisans mais aussi pour les véhicules individuels, ça me semble trop rapide si j'ai bien compris la délibération et surtout en termes d'application des aides. On produit au niveau national des aides pour le renouvellement du parc automobile mais on voit bien la difficulté pour les personnes qui souhaiteraient en bénéficier car les montants de l'aide sont sans commune mesure avec le coût de ces nouveaux moyens de transport plus écologiques.

Je pense que ça va être compliqué pour certaines entreprises qui ne sont pas toujours dans des situations très simples.

Si on veut aider aujourd'hui, on parle des forains mais ils ne sont pas forcément installés sur le territoire de la Métropole donc en termes d'application, je me pose la question.

Comment aider les entreprises à renouveler leur parc alors qu'elles ne seraient pas directement ressortissantes de la Métropole.

Sur le fond, nous sommes d'accord mais pas sur la rapidité. On nous propose un dossier dont les arbitrages ne sont pas complètement arrêtés, on exclut apparemment toute la zone du port Edouard Herriot qui touche notre arrondissement.

Sachant que ce dossier va être discuté au conseil municipal, je m'abstiendrai ce soir.

M. CHARLES : *Je suis toujours très surpris par ce discours. On a 46 000 morts, des enfants et des personnes âgées qui souffrent mais il ne faut pas handicaper le développement économique.*

Un moment donné, il faut choisir : la santé de nos enfants et aider la transition des acteurs économiques ou on laisse les entreprises les plus polluantes, au nom des enjeux économiques, polluer et faire des dégâts irréversibles. On le voit dans l'Ain où des bébés sont nés sans main, sans bras. On fait l'autruche car il ne faudrait surtout pas handicaper le développement de la culture industrielle (pesticides ou un virus qui vient des élevages intensifs de volailles) mais il ne faut pas aller aux causes. Nous sommes en profond désaccord.

Mme MARION : *Ce ne sont pas les grands groupes qui vont être pénalisés mais les petites entreprises. Ma société est une TPE et je n'ai pas les moyens actuellement de changer mon parc automobile mais je n'ai pas spécialement le goût de la pollution. J'en suis incapable ou je plante mon activité. C'est ce que vivent les petites entreprises.*

Que l'on s'attaque aux grands groupes notamment en limitant cette société qui pousse toujours à plus de consumérisme, ça serait prendre le problème à la racine et ne pas taper sur les gens qui produisent de la richesse locale ; je ne parle pas des gens qui font fabriquer leur production au moindre coût pour la réimporter en France.

Mme DAGORNE : *Il ne faut pas être caricatural et profiter d'une abstention pour des raisons que l'on n'écoute pas jusqu'au bout. Je pense que l'on n'est pas fondamentalement d'accord. Pourquoi on exclut le port Edouard Herriot, on pourrait aller plus loin, cette partie concerne les transporteurs internationaux qui se moquent de la pollution et des conditions de travail de leurs conducteurs sur l'ensemble de l'Europe.*

Mme LA MAIRE : *Vous savez très bien que sur le port Edouard Herriot, la CNR a un laboratoire d'énergie verte et agit pour que l'on utilise les fleuves et qu'il y ait moins de transports routiers.*

Mme PEILLON : *Le travail se fait en concertation avec le monde professionnel et économique des transports mais la concertation a commencé le 19 décembre 2017. Que ce soit en termes de calendrier, de périmètres d'exclusion ou d'inclusion, tout est fait en concertation et la Métropole travaille avec les PME depuis bientôt 1 an.*

Mme LA MAIRE : *La politique c'est aussi faire des choix.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions) : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme MARION)

17 – 29009 – Mutualisation des postes de polices des 7^e et 8^e arrondissements et relocalisation d'associations – rue Boyer Lyon7e – Opération n° 07039002 Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00018 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Jean-Yves SECHERESSE

M. SECHERESSE : Il s'agit du regroupement des postes de police municipale sur la Croix Rousse, 1er, 4ème et pour notre arrondissement avec le 8^{ème} arrondissement.

Nous sommes confrontés à des problèmes immobiliers, nos postes de police municipale qui ne sont pas destinés à recevoir du public, sont vétustes et ne correspondent plus exactement à la fois aux besoins des fonctionnaires de police municipale et aussi aux nécessités.

En termes de sécurité puisque pour la police municipale, il s'agit d'avoir des armureries et un certain nombre d'éléments liés aux armes, il y a nécessité d'investir dans des locaux suffisamment sûrs. La plupart des locaux que nous avons jusqu'à présent étaient en location ; nous avons saisi l'opportunité de bâtiments qui appartiennent à la ville de Lyon, qui vont permettre aux agents de la police municipale à la fois d'être dans les locaux plus agréables (douches, vestiaires) et qui correspondent mieux à leur activité de police et surtout qui permettront de mutualiser un certain nombre d'agents, plus important puisque qu'ils seront 30 à 35 agents par poste de police municipale.

Le poste du 7^e arrondissement rue Gilbert Dru faisait 240 m², le futur poste de police municipale qui se situera à côté de la caserne Rochat fera 450 m² ; donc, on a tout intérêt à aller dans ce sens là.

Je vous rappelle juste une chose, c'est que le GOM résidant dans le 7^e ne sera pas concerné par ces regroupements.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h40.